

Numéro spécial

## RESSOURCES DES PERSONNES HANDICAPEES : L'UNAPEI APPELLE A LA MOBILISATION

La revalorisation des ressources des personnes handicapées était au cœur des engagements pris par les candidats, dont le président de la république, pendant les élections présidentielles et législatives de 2007.

Nicolas Sarkozy s'était, ainsi engagé à revaloriser de 25 % le montant de l'allocation adultes handicapés.

Force est de constater que cet engagement n'a pas connu de commencement d'exécution... et que tout porte à croire que sans une mobilisation importante il s'agira d'une promesse risquant fort de ne pas être tenue, compte tenu des revalorisations pour le moins modestes de l'AAH prévues dans la loi de finances pour 2008.

C'est la raison pour laquelle le conseil d'administration de l'Unapei a décidé de soutenir le mouvement interassociatif « ni pauvres ni soumis », créé à l'initiative de l'APF, et de s'y associer.

Nous invitons donc toutes les associations de l'Unapei à se mobiliser, et à se joindre à une marche vers l'Élysée qui aura lieu le 29 mars 2008.

Nous joignons à ce message :

- une copie du pacte interassociatif auquel l'Unapei a souscrit, et qui indique les motifs de la manifestation ;
- la liste des associations à ce jour signataires du « pacte interassociatif » et soutenant la marche vers l'Élysée du 29 mars 2008 ;
- les éléments d'organisation matérielle en notre possession ;
- la maquette des documents de communication ;
- un tract spécifique aux associations de l'Unapei, que nous vous incitons à diffuser le plus largement possible à vos adhérents.

Numéro  
spécial

# Messages de l'Union

## Messages de l'Union

Responsable de la publication :  
François Morin  
Directeur de la publication :  
Laurent Cocquebert

ISSN : 1154-9459  
Imprimé par les soins de l'UNAPEI.

UNAPEI 15, rue Coysevox  
75876 Paris Cedex 18  
Téléphone : 01 44 85 50 50 -  
Télécopie : 01 44 85 50 60  
Courriel : [public@unapei.org](mailto:public@unapei.org)  
Site Internet : <http://www.unapei.org>

**NI PAUVRE**  
**NI SOUMIS**

**PERSONNES EN SITUATION  
DE HANDICAP OU DE MALADIE INVALIDANTE :  
L'URGENCE D' UN REVENU D'EXISTENCE**

*PACTE INTERASSOCIATIF*

La situation est grave : des centaines de milliers de personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante, quel que soit leur âge, sont condamnées à vivre toute leur vie sous le seuil de pauvreté.

Cela fait des années que cela dure, tant d'années, trop d'années que nous dénonçons cette situation. La loi du 11 février 2005, en dépit de nos mobilisations n'a pas apporté de réponse à cette question des ressources.

Notre mobilisation inter associative et citoyenne, nous en sommes sûrs, y parviendra ! Parce que notre mission n'est pas de panser des plaies mais bien de défendre des droits !

Qui sont ces personnes dont nous parlons ? Et bien ce sont les personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie invalidante, quel que soit leur âge, qu'elles vivent à domicile ou en établissement. Ce sont ces familles qui s'inquiètent pour l'avenir de leur enfant, qui aimeraient leur offrir d'autres perspectives que celle d'une précarité et d'une insécurité financière toujours croissantes.

« Ni pauvre, ni soumis », c'est le projet d'une société qui n'exclut personne, c'est faire en sorte que les valeurs de citoyenneté, de solidarité, de participation, de non-discrimination, de respect et de dignité cessent d'être des mots, encore des mots, toujours des mots, rien que des mots dans le discours de nos politiques.

Ce que nous attendons d'eux, ce que nous exigeons d'eux, c'est qu'ils en viennent enfin aux actes !

# NI PAUVRE NI SOUMIS

Au sein d'une société qui prône les valeurs du travail et du mérite, les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante, les victimes du travail quel que soit leur âge, se trouvent marginalisées, malgré leur volonté de privilégier le travail à l'assistance à chaque fois que cela est possible.

Prétendre qu'une majorité d'entre elles peut accéder à une activité professionnelle est donc en l'état illusoire. Les conséquences du handicap, de la maladie ou de l'âge impactent durablement la capacité de travail ou l'employabilité.

De fait, ces personnes cumulent « situation de handicap ou de maladie » et « précarité », ce qui compromet leur citoyenneté si elles ne bénéficient pas d'un revenu de remplacement.

Or le sujet des ressources des personnes en situation de handicap ou ayant une maladie invalidante a été insuffisamment traité par la loi « handicap » du 11 février 2005 ou d'autres réformes législatives :

- certaines pensions d'invalidité, l'allocation aux adultes handicapés – même avec l'un de ses compléments - sont inférieures au seuil de pauvreté (817 € mensuels pour une personne seule)<sup>1</sup> ;
- le complément ressources à l'allocation aux adultes handicapés ou à l'allocation supplémentaire invalidité (ASI) demeure soumis à des critères d'attribution trop restrictifs ;
- les revenus disponibles pour les personnes vivant en établissement, quel que soit leur âge, restent encore trop faibles ;
- après 60 ans, les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante voient encore leurs ressources diminuer ;

De plus, les seuils d'accès à certaines prestations (CMU, CMU C ...) excluent de fait les bénéficiaires de certaines allocations, pour quelques euros, notamment ceux qui ont l'AAH ou à l'ASI.

Dans le même temps, l'augmentation constante des prix des produits de première nécessité, la participation notablement accrue depuis ces dernières années des personnes aux dépenses de santé (entre autres la participation forfaitaire et les franchises médicales) pèsent fortement sur le pouvoir d'achat de ces personnes dont le niveau n'est plus garanti du fait d'un système de revalorisation obsolète (que ce soit pour l'AAH, l'ASI, les pensions d'invalidité et de vieillesse et les rentes d'accident du travail ou de maladie professionnelle).

**Pour toutes ces raisons, nos organisations demandent une réforme globale des ressources des personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie invalidante, quel que soit leur âge afin de créer un revenu de remplacement d'un montant au moins égal au SMIC brut.**

---

<sup>1</sup> Référence au seuil de pauvreté calculé par Eurostat (appellation officielle : *Office statistique des communautés européennes*), service statistique de la Commission européenne. Il a pour rôle de produire les statistiques officielles de l'Union européenne, notamment en collectant et en agrégeant des données harmonisées provenant des instituts nationaux de statistiques.

# NI PAUVRE NI SOUMIS

## PRINCIPES

L'alinéa 11 du préambule de la Constitution de 1946 précise : « *Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence* ».

La solidarité familiale et la responsabilité individuelle ne sauraient donc en aucun cas se substituer, à elles seules, à la solidarité nationale.

### En conséquence, la solidarité nationale doit :

1. **engager** une politique déterminée permettant un réel accès à la formation et à l'emploi pour les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie invalidante ou victimes du travail en capacité de travailler ;
2. **garantir** à toutes les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante qui ne peuvent pas travailler l'accès à un revenu d'existence personnel décent, à la hauteur du SMIC brut, quel que soit leur âge ;
3. **harmoniser**, en les améliorant, les différents régimes d'allocations et de pensions existants ;
4. **sortir** de la logique d'assistance qui prévaut depuis trop longtemps et porte atteinte à la pleine citoyenneté des personnes.

## REVENDEICATIONS

- Créer un revenu de remplacement égal au moins au montant du SMIC brut et indexé sur celui – ci, assorti de cotisations sociales et soumis à l'impôt, pour toutes les personnes incapables de travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie invalidante, quel que soit leur âge, qu'elles aient cotisé ou non.  
Ce revenu doit être indépendant des ressources du conjoint, du concubin, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile propre, établissement, chez un tiers) ;
- Permettre un cumul de ce revenu de remplacement avec un revenu professionnel – selon le principe du RSA<sup>2</sup> - pour toutes les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante garantissant ainsi un revenu supérieur au SMIC brut.

**Nos organisations demandent au Président de la République de proposer une réforme des ressources des personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie invalidante permettant d'harmoniser les différents dispositifs aux représentants associatifs dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2008 de sorte qu'elle puisse entrer en application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009.**

**Sans attendre ces nouvelles dispositions, nos organisations demandent, conformément aux promesses électorales, une revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés d'au minimum 5% en 2008, ainsi qu'une revalorisation au moins équivalente pour la pension d'invalidité, l'allocation supplémentaire invalidité, le minimum vieillesse et les rentes d'accident du travail et de maladies professionnelles, au regard de l'urgence et de la précarité de la situation des personnes concernées.**

---

<sup>2</sup> Revenu de solidarité active

# Organisations nationales signataires du Pacte inter associatif et soutenant la Marche vers l'Elysée le 29 mars 2008

- ★ AIDES
- ★ Alliance Maladies Rares
- ★ Association d'Aide aux Personnes Incontinentes (AAPi)
- ★ Association des accidentés de la vie (FNATH)
- ★ Association des Cités du Secours Catholique
- ★ Association des Paralysés de France (APF)
- ★ Association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir
- ★ Association Française contre les Myopathies (AFM)
- ★ Association Française des Polyarthritiques (AFP)
- ★ Association Nationale de Défense contre l'Arthrite Rhumatoïde (ANDAR)
- ★ Association Française de l'Ataxie de Friedreich
- ★ Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA)
- ★ Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs (ANPIHM)
- ★ Collectif inter associatif de la santé (CISS)
- ★ Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)
- ★ Comité d'étude, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées (CESAP)
- ★ Comité de Liaison et d'Action des Parents d'Enfants et d'Adultes atteints de Handicaps Associés (CLAPEAHA)
- ★ Coordination handicap et autonomie
- ★ Épilepsie-France
- ★ Fédération ADESSA (services aide à domicile)
- ★ Fédération des Associations Gestionnaires et des Etablissements de Réadaptation pour Handicapés (FAGERH)
- ★ Fédération Nationale des Associations de Parents et Amis Employeurs et Gestionnaires d'établissements et services pour Personnes Handicapées Mentales (FEGAPEI)
- ★ France terre d'asile
- ★ Fédération des malades et handicapés (FMH)
- ★ Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux (FFAIMC)
- ★ Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP)
- ★ L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (LADAPT)
- ★ Nouvelle association Française des Sclérosés en Plaques (NAFSEP)
- ★ Rencontres jeunes et handicap
- ★ Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI)
- ★ Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques (UNAFAM)
- ★ Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS)
- ★ Union pour la lutte contre la Sclérose en Plaques (UNISEP)
- ★ Vaincre la Mucoviscidose

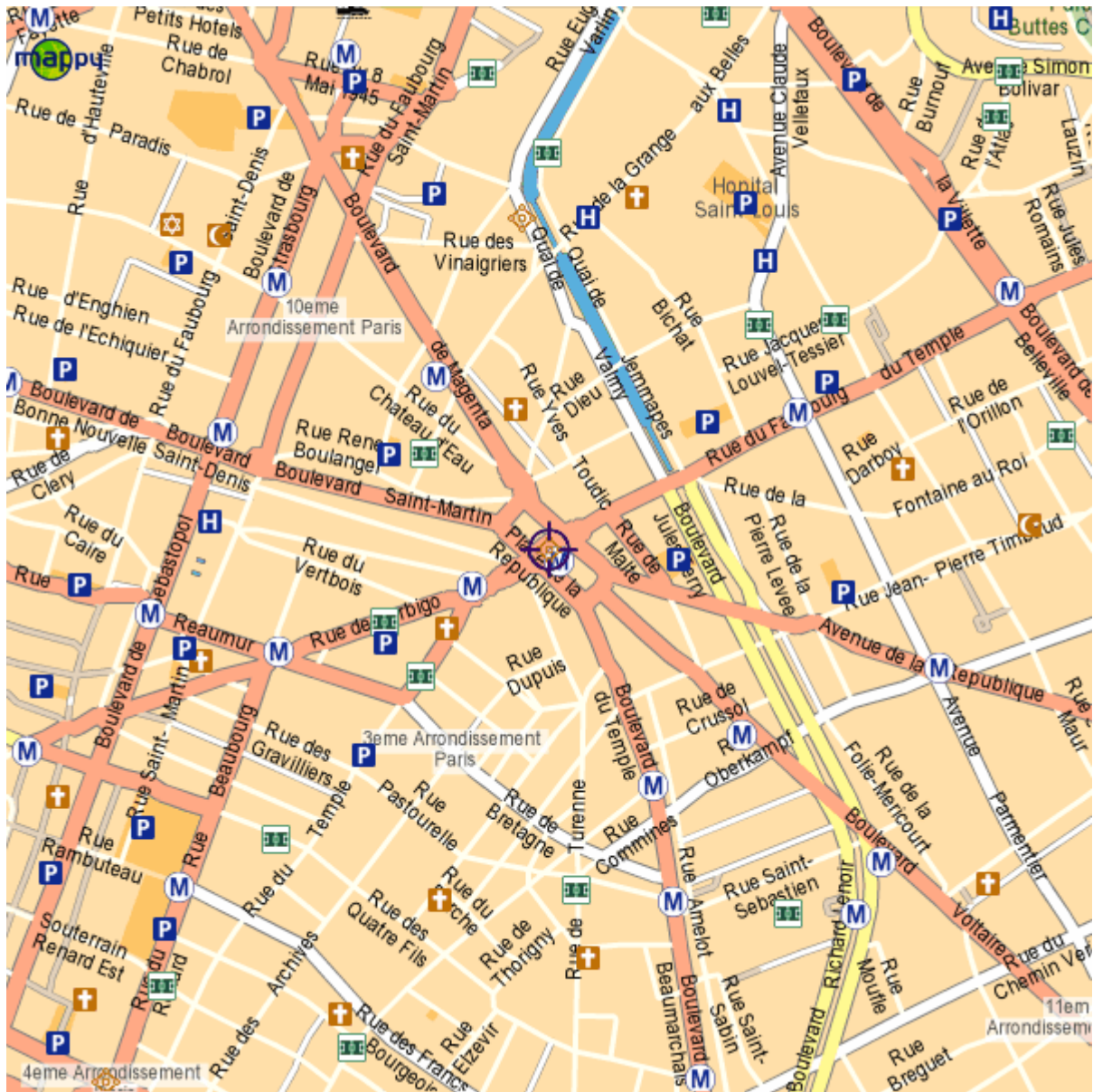


<http://www.nipauvrenisoumis.org/>



# MARCHE VERS L'ELYSEE DU 29 MARS 2008 : LES ELEMENTS MATERIELS

**Le lieu de rendez-vous** : Place de la République, à Paris.



**La date et l'heure du rassemblement** : samedi 29 mars 2008 à 11.00. Le cortège partira à 13.00, et se disloquera vers 16.00.

**L'itinéraire emprunté par le cortège** : de la place de la République à celle de l'Opéra

## **Le déplacement.**

Pour se rendre place de la République, la station de métro la plus proche est ... République ! (lignes 3, 5, 8, 9, 11).

Nous invitons les associations à se rapprocher des délégations départementales de l'APF pour étudier, avec elles, l'éventualité d'un déplacement commun qui permettrait de limiter les coûts de transport.

## **Quelques éléments pratiques et de bon sens ...**

Prévoir des vêtements chauds et imperméables, de même qu'un repas froid et des boissons !

## Charte graphique « Ni pauvre, ni soumis »

Dans un souci de cohérence et d'harmonisation de nos supports de communication, veuillez respecter les préconisations graphiques de cette charte.



### Les logos

	Le logo « classic » existe en :	Chromie Jaune R255 / V244 / B102 Noir R0 / V0 / B0
	1) jpg (logo-npns.jpg)	
	2) jpg pour le web (logo-npns-web.jpg)	Jaune FFFF33 Noir 000000
	3) ai (logo-npns.ai)	Jaune C0 / M0 / J100/ N0 Noir C0 / M0 / J0/ N100
	4) eps (logo-npns-P.eps) pour une utilisation en 2 couleurs	Pantone Yellow C
	5) eps (logo-npns-Q.eps)	Jaune C0 / M0 / J100/ N0 Noir C0 / M0 / J0/ N100
	6) eps pour le web (logo-npns-web.eps)	Jaune FFFF33 Noir 000000
	Le logo « sur fond jaune » existe en :	Jaune R255 / V244 / B102 Noir R0 / V0 / B0
	1) jpg (logo-npns-fd100.jpg)	
	Le logo « sur fond jaune 60% » existe en :	Jaune 60 R 255 V 244 B 102 FFF466
	1) jpg (logo-npns-fd60.jpg)	
	Le logo « sur fond jaune 35% » existe en :	Jaune 60 R 255 V 248 B 167 FFF8A7
	1) jpg (logo-npns-fd35.jpg)	
	Le logo « sur fond noir » existe en :	Jaune R255 / V244 / B102 Noir R0 / V0 / B0 Jaune FFFF33 Noir 000000
	1) jpg (logo-npns-fd-noir.jpg)	
	Le logo « sur fond gris » existe en :	Gris R 185 V 185 B 185 999999
	1) jpg (logo-npns-fd-noir.jpg)	



## Les polices de caractère

Black Widow.suit  
HelveticaNeue BoldCond  
ChaletComprime-HongKongEighty  
ChaletComprime-HongKongSixty

## Les supports de communication



Les affiches  
80 cm x 120 cm  
40 cm x 60 cm  
120 cm x 176 cm (format sucette Decaux)

Les annonces presse  
Format de base : A4, 1/8 page A4, 1/4 de page A4  
Cependant cette annonce sera déclinée en une multitude de format presse

Les bandeaux web

Pour récupérer les éléments graphiques (les logos, les polices, les annonces et les affiches au format pdf print, les bandeaux web, la charte graphique), vous pouvez les télécharger sur le blog [www.nipauvrenisoumis.org](http://www.nipauvrenisoumis.org) dans la rubrique « boîte à outils ».

Si vous avez besoin des fichiers natifs afin de pouvoir les modifier, vous avez la possibilité de récupérer un CD contenant les logos, les polices ainsi que les supports de communication print (fichier inDesign) et des bandeaux internet.  
Pour cela contactez le service communication APF  
([yann.beauson@apf.asso.fr](mailto:yann.beauson@apf.asso.fr);[audrey.bonetti@apf.asso.fr](mailto:audrey.bonetti@apf.asso.fr))

**Attention** : vous avez le droit de modifier seulement certains aspects de cette campagne



Vous pouvez changer la photo

Vous pouvez alterner le mot « handicap » et « maladie »

Vous pouvez changer le montant

Vous ne devez en aucun cas personnaliser ce visuel en y apposant votre logo

**NI PAUVRE  
NI SOUMIS**

<http://www.nipauvrenisoumis.org/>



## **PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU DE MALADIE INVALIDANTE**

**Manifestation nationale le samedi 29 mars  
à 11h, place de la République, pour exiger**

**un revenu d'existence digne.**

**La situation est grave** : des centaines de milliers de personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante, quel que soit leur âge, sont condamnées à vivre toute leur vie sous le seuil de pauvreté.

Cela fait des années que cela dure, tant d'années, trop d'années que nous dénonçons cette situation. **La loi du 11 février 2005, en dépit de nos mobilisations n'a pas apporté de réponse à cette question des ressources.**

Notre mobilisation inter associative<sup>(\*)</sup> et citoyenne, nous en sommes sûrs, y parviendra ! Parce que notre mission n'est pas de panser des plaies mais bien **de défendre des droits** !

Qui sont ces personnes dont nous parlons ? Et bien **ce sont les personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie invalidante, quel que soit leur âge**, qu'elles vivent à domicile ou en établissement. Ce sont ces familles qui s'inquiètent pour l'avenir de leur enfant, qui aimeraient leur offrir d'autres perspectives que celle d'une précarité et d'une insécurité financière toujours croissantes.

« **Ni pauvre, ni soumis** », c'est le projet d'une société qui n'exclut personne, c'est faire en sorte que les valeurs de citoyenneté, de solidarité, de participation, de non-discrimination, de respect et de dignité cessent d'être des mots, **encore des mots, toujours des mots, rien que des mots dans le discours de nos politiques.**

**Ce que nous attendons d'eux, ce que nous exigeons d'eux, c'est qu'ils en viennent enfin aux actes !**

(\*) voir au verso liste des associations nationales mobilisées

# Organisations nationales signataires du Pacte inter associatif et soutenant la Marche vers l'Elysée le 29 mars 2008

- ★ AIDES
- ★ Alliance Maladies Rares
- ★ Association d'Aide aux Personnes Incontinentes (AAPI)
- ★ Association des accidentés de la vie (FNATH)
- ★ Association des Cités du Secours Catholique
- ★ Association des Paralysés de France (APF)
- ★ Association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir
- ★ Association Française contre les Myopathies (AFM)
- ★ Association Française des Polyarthritiques (AFP)
- ★ Association Nationale de Défense contre l'Arthrite Rhumatoïde (ANDAR)
- ★ Association Française de l'Ataxie de Friedreich
- ★ Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA)
- ★ Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs (ANPIHM)
- ★ Collectif inter associatif de la santé (CISS)
- ★ Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)
- ★ Comité d'étude, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées (CESAP)
- ★ Comité de Liaison et d'Action des Parents d'Enfants et d'Adultes atteints de Handicaps Associés (CLAPEAHA)
- ★ Coordination handicap et autonomie
- ★ Épilepsie-France
- ★ Fédération ADESSA (services aide à domicile)
- ★ Fédération des Associations Gestionnaires et des Etablissements de Réadaptation pour Handicapés (FAGERH)
- ★ Fédération Nationale des Associations de Parents et Amis Employeurs et Gestionnaires d'établissements et services pour Personnes Handicapées Mentales (FEGAPEI)
- ★ France terre d'asile
- ★ Fédération des malades et handicapés (FMH)
- ★ Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux (FFAIMC)
- ★ Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP)
- ★ L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (LADAPT)
- ★ Nouvelle association Française des Sclérosés en Plaques (NAFSEP)
- ★ Rencontres jeunes et handicap
- ★ Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI)
- ★ Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques (UNAFAM)
- ★ Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS)
- ★ Union pour la lutte contre la Sclérose en Plaques (UNISEP)
- ★ Vaincre la Mucoviscidose

**NI PAUVRE  
NI SOUMIS**

<http://www.nipauvrenisoumis.org/>

